



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023/42/CCAS

**SEANCE DU 23 JANVIER 2023**

**OBJET** : FONCTIONNEMENT INTERNE

Programmation de thés dansants – création d'une action socio-culturelle sur le territoire de la Commune de Portivechju sur l'exercice 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de janvier à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le douze janvier 2023, s'est réuni à la salle de réunion du COSEC de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI, Michel GIRASCHI, Nathalie CASTELLI, Vincent GAMBINI, Paule COLONNA CESARI, Anne TOMASI, Natacha SANTUCCI, Jean LORENZONI, Samad EI MOUSSAOUI

**Absents** : Didier LORENZINI, Nathalie MAISETTI, Etienne CESARI, Jean-Toussaint MATTEI,

**Secrétaire de séance** : Jean LORENZONI, nommé à l'unanimité des membres présents.



Le Président du C.C.A.S. soumet au Conseil d'Administration le rapport suivant

Le C.C.A.S. de Portivechju a pour vocation première de venir en aide aux plus fragiles et aux personnes isolées présentes sur son territoire.

Cette mission prioritaire de solidarité mise en œuvre avec le concours de la Ville de Portivechju et de partenaires publics, privés ou associatifs, inclut également dans son champ d'actions, la possibilité de créer des moments de convivialité et de partage pour des publics plus spécifiques.

Il ressort en effet des publics reçus au sein de cet établissement, et plus spécifiquement des seniors, qu'une demande forte est exprimée en faveur de la création d'animations intergénérationnelles. Le C.C.A.S. fait donc le choix de poursuivre et d'intensifier son programme d'actions allant en ce sens, l'objectif principal étant de restaurer ou maintenir un lien social, intergénérationnel et d'améliorer le quotidien et le bien-être de personnes âgées souvent isolées et/ou désocialisées.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer une action socio-culturelle visant principalement à rompre l'isolement de ces personnes et favoriser la mixité sociale, au travers de thés dansants, planifiés sur toute l'année, en fonction d'un calendrier déterminé.

Ces thés dansants se dérouleront mensuellement chaque dernier dimanche des mois de janvier, février, mars, avril puis octobre et novembre de chaque année. Une animation musicale sera assurée par un orchestre dédié à cet effet.

Ce rendez-vous mensuel géré par le C.C.A.S. concernera les seniors domiciliés sur le territoire communal et sera gratuit. Les aînés souhaitant y participer devront s'inscrire auprès du C.C.A.S. Les associations d'aide à domicile seront également informées du calendrier retenu.

La Ville de Portivechju met à disposition du C.C.A.S (convention prévue à cet effet), à titre gracieux, les locaux de l'ancienne caserne des pompiers et le matériel. La capacité d'accueil de la salle ne pourra excéder 100 personnes.

Pour ce faire, le prévisionnel budgétaire de chaque année devra prévoir une ligne de crédits en ce sens.

Il est donc demandé au Conseil d'Administration d'approuver ces nouvelles dispositions.

Le Conseil d'Administration,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,



## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la création de thés dansants par le C.C.A.S., à destination des séniors de Portivechju.

**ARTICLE 2 :** d'inscrire les crédits au budget des exercices correspondants.

**ARTICLE 3 :** d'autoriser le Président ou son représentant, à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

**ARTICLE 4 :** Les dépenses afférentes seront constatées aux budgets des exercices Correspondants.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : <b>pour</b>	
dont procurations	
<b>contre</b>	
dont procurations	
<b>abstention</b>	
dont procurations	
unanimité	<b>x</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE PRÉSIDENT,  
Jean-Christophe ANGELINI


